PREF 34
05.07.17

VILLE DE
JUVIGNAC

ARRETE N°223/2017

Délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil
Pour un conseiller municipal

Nous, Jean-Luc SAVY, maire de Juvignac (Hérault).

VU les articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-32 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le procès -verbal des élections municipales du 6 avril 2014 ;
VU les procès-verbaux de l'élection du Maire et des adjoints du 6 avril 2014;
Considérant que le maire et aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages le **22 juillet 2017 à 18h00.**
Considérant que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

Article 1er : Monsieur Alain GREPINET, conseiller municipal, est délégué pour remplir le **samedi 22 juillet 2017 à 18h00** les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de **Madame Marjorie GHIZOLI et de Monsieur Christian MANDROU.**

Article 2 : Madame le Directeur général des services de la ville de Juvignac est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressé.

JUVIGNAC, le **26 juin 2017.**

Le Maire,

Jean-Luc SAVY

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
05/07/2017

Et notification
Le 10 juillet 2017

997, les allées de l'Europe 34990 JUVIGNAC
Tél. 04 67 10 42 42 – Fax : 04 67 10 40 49
www.juvignac.fr
mairie@juvignac.fr

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)